

# Communiqué de presse

Mercredi 14 février 2024

# Élections européennes : Vérifier son inscription sur les listes

Prévues le 9 juin, les élections européennes approchent. Pour voter, il est indispensable d'être inscrit-e sur les listes électorales. En 2023, conformément à une obligation légale, la Ville a mis à jour ses listes électorales : 7500 personnes ont été radiées des listes. Aussi, la Ville a ajusté la carte des bureaux de vote notamment pour équilibrer le nombre de votant-es par bureau. La Ville invite donc chacun et chacune à vérifier son inscription et son lieu de vote sur <u>Service-Public.fr</u>.

### Mise à jour de la liste électorale

Suite aux élections présidentielles et législatives de 2022 pour lesquelles plus de 11 000 cartes d'électeurrices sont revenues avec le motif « n'habite pas à l'adresse indiquée », la Ville a mis à jour ses listes électorales. Il s'agit d'une obligation légale conformément à l'article L.18 du code électoral.

Parmi les 11 000 électeur-rices identifiées, la Ville a contacté ceux et celles dont elle avait les coordonnées (mail, téléphone, nouvelle adresse donnée lors du vote) pour les prévenir d'une éventuelle radiation et leur permettre de prendre les mesures nécessaires. Pour celles et ceux qui n'ont pu être informés, des courriers leur ont été adressés. Au total, 7 500 personnes ont été radiées des listes.

Ces personnes peuvent se réinscrire sous présentation de leur pièce d'identité et d'un justificatif de domicile de moins de 3 mois.

# S'inscrire, se ré-inscrire ou signaler un changement d'adresse

- En ligne **jusqu'au 1**er **mai 2024**: les inscriptions en ligne se font uniquement via mon **Service-Public.fr**.
- Sur place **jusqu'au 3 mai 2024** avec les pièces justificatives (voir les **pièces**) à l'une des adresses suivantes :
- Hôtel de Ville de Grenoble, 11 Boulevard Jean Pain
- Maison des Habitant-es Le Patio, 97 Galerie de l'Arlequin
- Maison des Habitant-es Chorier-Berriat, 10 rue Henri le Châtelier
- Par courrier postal : en envoyant la demande et une photocopie des pièces justificatives à l'adresse suivante :

Hôtel de Ville de Grenoble Service Relations aux Usagers CS 91066 38021 Grenoble Cedex 1

En cas d'arrivée sur Grenoble, il est nécessaire de s'inscrire sur les listes de la commune // En cas de changement d'adresse à l'intérieur de Grenoble, il faut signaler sa nouvelle adresse. + d'infos



## Réorganisation des bureaux de vote

En 2023, la Ville a procédé au redécoupage des bureaux de vote. Objectifs : prioriser les centres sportifs plutôt que les écoles (pour des questions de logistique), faire correspondre l'intitulé du lieu de vote avec le nom des bureaux de vote et procéder au rééquilibrage du nombre d'électeurs et électrices par bureau de vote.

Le nouveau découpage en chiffres :

- > 82 bureaux de vote répartis dans 26 lieux
- ▶ 13 écoles, 11 gymnases, maintien des bureaux de vote à l'Hôtel de ville et à la Résidence autonomie Saint-Laurent

#### Consulter les bureaux de vote

En cas de doute sur l'inscription ou sur le lieu de vote de rattachement, prendre contact avec la mairie (Accueils Mairie de Grenoble - 04 76 76 36 36).

Pour en savoir plus : **Grenoble.fr** ; **Service-Public.fr**